

# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2018-017

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 30 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit le trente du mois de janvier à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des conseils à la mairie d'Airvault, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

#### **22 présents + 3 pouvoirs :**

##### **Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Jacques METREAU, Huguette ROUSSEAU, Claire SAINCOURT, Lucette ROCHER, Maryse CHARRIER, Jean-Marie COLIN, Jacky PRINCAY
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON, Claude SERVANT
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais :
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Jacques CHAUVEAU, Micheline REAU
- ✓ Commune de Tessonnière : Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

##### **Membre suppléant présent :**

- ✓ Commune de Boussais : Gérard GIRET

##### **3 pouvoirs :**

- ✓ Viviane CHABAUTY a donné pouvoir à Jean-Marie COLIN
- ✓ Jean-Michel PROUST a donné pouvoir à Jean-Pierre CESBRON
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU

**Excusé (e) s :** Ludovic BARREAU, Jean-Michel PROUST, Jacques ROY, Viviane CHABAUTY

**Daniel ROBERT a été élu secrétaire de séance.**

**Date de la convocation** : Mercredi 24 janvier 2018

### **FINANCES COMPTABILITE FISCALITE REALISATION D'UN EMPRUNT DE 1 000 000 € SUR LE BUDGET « DISSE BATIMENT LOCATION »**

- Vu la proposition du Crédit Agricole en date du 12 janvier 2018

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de réaliser auprès du Crédit Agricole un prêt aux conditions suivantes :

- Capital emprunté : 1 000 000 €
- Durée : 10 ans
- Taux : fixe 0,93 %
- Échéances : constantes
- Remboursement : mensuel
- Différé d'amortissement : non
- Frais de dossier de 0,10 % soit 1 000 €

Le Conseil Communautaire autorise M. Le Président ou son représentant à signer le contrat de prêt avec le Crédit Agricole, ainsi que tous les documents qui pourraient en découler. Les élus prennent acte que ces fonds interviendront après le vote du budget et 10 % des fonds minimum seront débloqués dans les 6 mois de l'accord (signature des contrats) et le solde dans les 6 mois suivants.

Le Président, Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20180130-D2018017-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 01-02-2018

Publication le : 01-02-2018

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48